

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 04190
Numéro SIREN : 492 560 727
Nom ou dénomination : A BRM

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2020 sous le numéro de dépôt 16683

Greffé du tribunal de commerce de Créteil



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/16683

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A BRM

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

N° SIREN : 492 560 727

N° gestion : 2006 B 04190



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2020**

L'an deux mil vingt,
et le onze avril, à neuf heures trente minutes,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henri NORMANT, en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

Le tout conformément aux statuts,

Monsieur le Président informe les associés qu'ils peuvent consulter sur le bureau de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La feuille de présence revêtue de la signature des associés,
- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport du Président,
- La lettre de démission de ses fonctions de Président de Monsieur Henri NORMANT.

HN



Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Démission de Monsieur Henri NORMANT de ses fonctions de Président,*
- *Nomination de la Société N'H CONSEILS en qualité de Présidente de la Société,*
- *Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.*

Lecture est donnée du rapport du Président.

Cette lecture entendue, Monsieur le Président ouvre la discussion.



Diverses observations sont présentées et Monsieur le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Henri NORMANT de ses fonctions de Président avec prise d'effet au 1^{er} mai 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- 2 -

HN



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de nommer en qualité de Présidente, sans limitation de durée à son mandat, avec effet au 1^{er} mai 2020 :

- La Société N'H CONSEILS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 1 Impasse Pauline Carton 77173 Chevry-Cossigny, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 882 850 985, représentée par son gérant Monsieur Henri NORMANT, demeurant 1 Impasse Pauline Carton 77173 Chevry-Cossigny.

qui déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées à compter du 1^{er} mai 2020.

La SARL N'H CONSEILS
Représentée par Monsieur Henri NORMANT
*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

*mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président »
et signature*

L'assemblée générale rappelle que le Président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les termes de la loi et des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Henri NORMANT, gérant de la SARL N'H CONSEILS, remercie l'assemblée et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

~

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

- 3 -

HN

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le Président

Monsieur Henri NORMANT

